



**PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°21-2024-035

PUBLIÉ LE 1 MARS 2024

Sommaire

CHU Dijon Bourgogne /

21-2024-01-21-00002 - 01 Délégation Signature Déclaration des naissances -21 06 2024 (3 pages)	Page 4
21-2024-01-21-00003 - 02 Délégation Signature Domaines 21 01 2024 (3 pages)	Page 8
21-2024-01-21-00004 - 03 Délégation Signature Patrimoine culturel 21 01 2024 (3 pages)	Page 12
21-2024-01-21-00005 - 04 Délégation Signature Pharmacie marchés des commandes - 21 01 2024 (4 pages)	Page 16
21-2024-01-21-00006 - 05 Délégation Signature Accueil stagiaires formations paramédicales - 21 04 2024 (3 pages)	Page 21
21-2024-01-21-00007 - 05 Délégation Signature Accueil stagiaires formations paramédicales - 21 04 2024 (3 pages)	Page 25
21-2024-01-21-00008 - 07 Délégation Signature Direction Pôle Personnes Agées 21 01 2024 (3 pages)	Page 29
21-2024-01-21-00009 - 08 Délégation Signature Direction Générale 21 01 2024 (3 pages)	Page 33
21-2024-01-21-00010 - 10 - Délégation Signature Biologie commandes 21 01 2024 (3 pages)	Page 37
21-2024-01-21-00022 - 11 Délég Signature Psy soins psy sans consent -21 01 2024 (5 pages)	Page 41
21-2024-01-21-00011 - 12 - Délégation Signature Affaires juridiques - 21 01 2024revuSGCHU (3 pages)	Page 47
21-2024-01-21-00012 - 13 Délégation Signature Direction des affaires financières 21 01 2024 (3 pages)	Page 51
21-2024-01-21-00013 - 14 Délégation Signature Direction de la Stratégie 5 21 01 2024 (3 pages)	Page 55
21-2024-01-21-00014 - 15 Délégation Signature Direction des affaires médicales 21 06 2024v2 (4 pages)	Page 59
21-2024-02-21-00005 - 16 Délégation Signature Direction des soins - 21 01 2024 (3 pages)	Page 64
21-2024-01-21-00015 - 18 Délégation Signature DST - Permis de construire - 21 01 2024 (3 pages)	Page 68
21-2024-01-21-00016 - 19 - Délégation Signature - Marchés GHT - 21 01 2024 (3 pages)	Page 72
21-2024-01-21-00017 - 20 Délégation Signature DRCI - 21 01 2024 (3 pages)	Page 76
21-2024-01-21-00018 - 23 Signature Direction déléguée- U-SEEM- 21 01 2024 (3 pages)	Page 80

21-2024-01-21-00019 - 25 Délégation Signature - Direction services numériques CHU Dijon Bourgogne 21 01 2024 (3 pages)	Page 84
21-2024-01-21-00020 - 27 - Délégation signature -Campus Paramédical - 21 01 2024 (4 pages)	Page 88
21-2024-01-21-00021 - 30 Délégation Signature Achats Etab Sud Haute Marne - 21 01 2024_ (3 pages)	Page 93

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00002

01 Délégation Signature Déclaration des
naissances -21 06 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Déclaration des Naissances**

**DS 2024 – n° 01 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Madame **Christine MARGAROLI**, adjoint des cadres hospitaliers pour signer en mes nom et place les déclarations de naissances faites par le CHU et ce, à compter de ce jour.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d’Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Christine MARGAROLI	Direction Clientèle - Adjoint des Cadres Hospitaliers	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00003

02 Délégation Signature Domaines 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Domaines**

**DS 2024 – n° 02 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de M. Florent CAVELIER (Arrêté du 23 octobre 2014),
- Vu l'arrêté de nomination de M. Pascal TAFFUT (Arrêté du 08 février 2013),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à

- Monsieur **Florent CAVELIER** – Secrétaire général, en charge des domaines, et en cas d'empêchement de celui-ci :
- Monsieur **Pascal TAFFUT** - Directeur des affaires financières, du contrôle interne et des recettes

- Madame **Murielle PIZANA** - Faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à la direction des domaines

pour signer en mes nom et place toutes pièces administratives et comptables relatives aux Domaines.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Florent CAVELIER	Secrétaire général, en charge des domaines	Signé
M. Pascal TAFFUT	Directeur des affaires financières, du contrôle interne et des recettes	Signé
Mme Murielle PIZANA	Faisant fonction d'adjoint des cadres hospitalier à la direction des domaines	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00004

03 Délégation Signature Patrimoine culturel 21 01
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Patrimoine Culturel**

**DS 2024 – n° 03 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu le contrat de travail de Madame N. MOULENE N°2020001998 en date du 20 juillet 2020 et la note d'information en date du 16 juillet 2020 relative à la nomination de Madame MOULENE, au poste de Directrice de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Mme **Nathalie MOULENE**, directrice de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité, chargée des collections patrimoniales, et en cas d'empêchement de celle-ci à :

-Mme **Mélanie MATTHEY**, attachée d'administration à la direction de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité

pour signer en mes nom et place tout document relatif aux :

- Sorties d'œuvres pour leur restauration
- Réceptions d'œuvres après leur restauration
- Constats d'état des œuvres avant et après leur restauration
- Sorties d'œuvres appartenant au CHU pour leur prêt
- Réceptions d'œuvres appartenant au CHU après leur prêt
- Constats d'état des œuvres avant et après leur prêt
- Documents de prise en charge des œuvres prêtées au CHU
- Documents de restitution des œuvres prêtées au CHU
- Constats d'état des œuvres avant et après leur prêt au CHU

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1er sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Nathalie MOULENE	Direction de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité	Signé
Mme Mélanie MATHEY	Direction de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00005

04 Délégation Signature Pharmacie marchés des
commandes - 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Pharmacie Marchés Commandes**

**DS 2024 – n° 04 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX

Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu la décision N° 2023 / 09 renouvelant Mme le Dr LAZZAROTTI Pharmacien gérant de PUI dans les fonctions de Chef du Pôle PHARMACIE,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Madame Aline LAZZAROTTI, et en cas d'empêchement de celle-ci, à :

- Madame Nathalie GARNIER,
- Madame Marie-Pierre GUENFOUDI,
- Madame Anne Sophie LANG,

pour procéder en mes nom et place aux achats non formalisés sur “marchés à procédure adaptée”,

et à **Madame Aline LAZZAROTTI**, et en cas d’empêchement de celle-ci, à :

- Madame **Nathalie GARNIER**,
- Madame **Marie-Pierre GUENFOUDI**,
- Madame **Véronique JOST**,
- Madame **Anne Sophie LANG**,
- Monsieur **Charles LAW KI**,
- Madame **Charlotte MALBRANCHE**,
- Madame **Corinne PERNOT**.

pour signer en mes nom et place les engagements de commandes et les liquidations de factures des opérations enregistrées sur les comptes H 602 11, 602 12, 602 13, 602 163, 602 17, 602 180, 602 183, 602 211, 602 23, 602 261, 602 2680, 602 212, 613 1583.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l’article 1er sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d’Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction / Pôle	Signature
Mme Aline LAZZAROTTI	Pharmacie	Signé
Mme Nathalie GARNIER	Pharmacie	Signé
Mme Marie-Pierre GUENFOUDI	Pharmacie	Signé
Mme Véronique JOST	Pharmacie	Signé

Mme Anne –Sophie LANG	Pharmacie	Signé
Mr Charles LAW KI	Pharmacie	Signé
Mme Charlotte MALBRANCHE	Pharmacie	Signé
Mme Corinne PERNOT	Pharmacie	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00006

05 Délégation Signature Accueil stagiaires
formations paramédicales - 21 04 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Accueil Stagiaires Formations Paramédicales et autres formations sollicitant
un stage de soins infirmiers ou d'observation des organisations de soins
Accueil des professionnels d'autres établissements pour les stages de
comparaison**

**DS 2024 – n° 05 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu la note d'information en date du 16 février 2023 relative à la nomination de Madame Corinne CALARD en qualité de Coordinatrice Générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques au CHU Dijon Bourgogne,
- Vu l'arrêté en date du 31 mai 2023 relative au détachement de Mme CALARD dans l'emploi fonctionnel de coordinatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à

- Madame **Corine CALARD**, Coordinatrice générale des soins pour signer en mes nom et place les conventions relatives à l'accueil de stagiaires des écoles de formations paramédicales et toute demande de stage concernant l'accueil en unité de soins (élèves de 3ème, préparations au concours, stage d'observation de professionnels d'autres établissements)

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024



Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Corinne CALARD	Coordonnatrice générale des soins	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00007

05 Délégation Signature Accueil stagiaires
formations paramédicales - 21 04 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Accueil Stagiaires dans les secteurs administratifs et techniques (hors
formation médicale et paramédicale)**

**DS 2024 – n° 06 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur FISCHER (Arrêté du 14 décembre 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur GARNIER (Arrêté du 16 avril 2021),
- Vu l'arrêté en date du 31 mai 2023 relative au détachement de Mme CALARD dans l'emploi fonctionnel de coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à

- Madame **Corinne CALARD**, Coordinatrice générale des soins,
 - Monsieur **Romain FISCHER**, Directeur des ressources humaines,
 - Monsieur **Quentin GARNIER**, Directeur adjoint des ressources humaines,
- pour signer en mes nom et place les conventions relatives à l'accueil de stagiaires non paramédicaux hors unités de soins.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Corinne CALARD	Coordonnatrice générale des soins	Signé
M. Romain FISCHER	Directeur des ressources humaines	Signé
M. Quentin GARNIER	Directeur adjoint des ressources humaines	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00008

07 Délégation Signature Direction Pôle
Personnes Agées 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction du Pôle Personnes Agées**

**DS 2024 – n° 07 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur RICHARD (Arrêté du 28 avril 2017),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze et directeur délégué du pôle personnes âgées,

et en cas d'empêchement à Madame **Séverine JONDEAU**, assistante de pôle,

Pour signer en mes nom et place les pièces suivantes :

- Les contrats de séjour des nouveaux résidents
- Les Attestations de présence des résidents pour percevoir l'allocation logement

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Didier RICHARD	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze et directeur délégué du pôle personnes âgées	Signé
Mme Séverine JONDEAU	Assistante du pôle personnes âgées	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00009

08 Délégation Signature Direction Générale 21 01
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction Générale**

**DS 2024 – n° 08 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Florent CAVELIER en qualité de Secrétaire général (Arrêté du 23 octobre 2014),
- Vu l'arrêté de nomination de Madame CALARD dans l'emploi fonctionnel de coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (Arrêté du 31 mai 2023),
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Lionel PASCINTO sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint (Arrêté du 1 février 2024),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Lionel PASCINTO**, Directeur général adjoint pour signer en mes nom et place toutes pièces administratives et comptables relatives à la gestion de l'établissement,

Et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Monsieur **Florent CAVELIER**, secrétaire général,

Et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Madame **Corinne CALARD**, coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1er sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Lionel PASCINTO	Directeur général adjoint	Signé
M. Florent CAVELIER	Secrétaire général	Signé
Mme Corine CALARD	Coordonnatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00010

10 - Délégation Signature Biologie commandes 21
01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Biologie Commandes**

**DS 2024 – n° 10 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu la décision N° 2022 / 71 renouvelant Monsieur le Docteur Pascal GUERARD, Responsable du Laboratoire de Biologie Médicale dans les fonctions de Chef du Pôle Biologie Pathologie,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

- ARTICLE 1** - Délégation est donnée à Monsieur **Pascal GUERARD**, et en cas d'empêchement de celui-ci, à :
- **M. Frédéric DALLE**

- **M. Laurent MARTIN**

pour signer en mes nom et place les engagements de commandes des opérations enregistrées sur les comptes H61113 et H611180

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général



Signé

Freddy SERVEAUX

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction / Pôle	Signature
M. Frédéric DALLE	Pôle biologie pathologie	Signé
M. Pascal GUERARD	Pôle biologie pathologie	Signé
M. Laurent MARTIN	Pôle biologie pathologie	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00022

11 Délég Signature Psy soins psy sans consent -21
01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
PSYCHIATRIE – Soins Psychiatriques sans consentement**

**DS 2024 – n° 11 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu les arrêtés de nomination et notes d'information relatifs aux agents ci – dessous concernés,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Madame **Sophie CARMINATI**, Adjoint des cadres Hospitaliers, pour signer en mes nom et place toutes pièces relatives aux procédures de prise en charge et à la situation des patients en soins psychiatriques sans consentement, que ce soit sur décision du représentant de l'État ou sur décision du directeur de l'établissement,

Et en cas d'empêchement de celle-ci à :

- Monsieur **Alexandre THEVENIN**, attaché d'administration hospitalière, responsable du service clientèle,

Et en cas d'empêchement de celui-ci au directeur(trice) de garde :

- Madame **Sarah AMALRIC**, Directrice des coopérations médicales,
- Madame **Anne-Lucie BOULANGER**, Directrice des affaires médicales
- Monsieur **Thierry BOURGET**, Directeur des affaires économiques et logistiques,
- Monsieur **Kamel BOUYAHIAOUI**, Directeur des affaires économiques et logistiques,
- Madame **Corinne CALARD**, Coordinatrice Générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques,
- Monsieur **Florent CAVELIER**, Secrétaire général,
- Monsieur **Romain FISCHER**, Directeur des ressources humaines,
- Monsieur **Quentin GARNIER**, Directeur adjoint aux ressources humaines,
- Madame **Yamina KROUK**, Directrice du Campus Paramédical,
- Madame **Audrey LICANDRO**, Directrice de la recherche clinique et de l'Innovation,
- Madame **Florence MARTEL**, Directrice de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers,
- Madame **Nathalie MOULENE**, Directrice de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité,
- Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, Directeur des services numériques du CHU et du GHT,
- Monsieur **Florent PEEREN**, Directeur de la stratégie,
- Madame **Christine PHILIPPON**, Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité,
- Monsieur **M. Mehdi PICHEGRU**, Directeur adjoint des affaires médicales,
- Monsieur **Didier RICHARD**, Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze,
- Monsieur **Pascal TAFFUT**, Directeur des affaires financières, du contrôle interne et des recettes,
- Madame **Christine TROJAN**, Directrice des parcours patients.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024



Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Sarah AMALRIC	Directrice des coopérations médicales	Signé
Mme Anne-Lucie BOULANGER	Directrice des affaires médicales	Signé
M. Thierry BOURGET	Directeur des affaires économiques et logistiques	Signé
M. Kamel BOUYAHIAOUI	Directeur des affaires économiques et logistiques	Signé
Mme Corinne CALARD	Coordonnatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico – techniques	Signé
Mme Sophie CARMINATI	Adjoint des cadres hospitaliers	Signé
M. Florent CAVELIER	Secrétaire général	Signé
M. Romain FISCHER	Directeur des ressources humaines	Signé

M. Quentin GARNIER	Directeur adjoint aux ressources humaines	Signé
Mme Yamina KROUK	Directrice du campus paramédical	Signé
Mme Audrey LICANDRO	Directrice de la recherche clinique et de l'innovation	Signé
Mme Florence MARTEL	Directrice de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers	Signé
Mme Nathalie MOULENE	Direction de la communication, de la culture, du mécénat et de l'attractivité	Signé
M. Jérémy PAGEAUX	Directeur des services numériques du CHU et du GHT	Signé
M. Florent PEEREN	Directeur de la stratégie	Signé
Mme Christine PHILIPPON	Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité	Signé

M. Mehdi PICHEGRU	Directeur adjoint des Affaires Médicales	Signé
M. Didier RICHARD	Directeur des CH d'Auxonne, d'Is-Sur-Tille et de l'EHPAD de Mirebeau-Sur-Bèze	Signé
M. Pascal TAFFUT	Directeur des affaires financières, du contrôle interne et des recettes	Signé
M. Alexandre THEVENIN	Attaché d'administration hospitalière, responsable du service clientèle	Signé
Mme Christine TROJAN	Directrice des parcours patients	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00011

12 - Délégation Signature Affaires juridiques - 21
01 2024revuSGCHU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Affaires juridiques – Droits des patients**

**DS 2024 - N°12 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Florent CAVELIER (Arrêté du 23 octobre 2014),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 – Délégation est donnée à Monsieur **Florent CAVELIER** – Secrétaire général,

ARTICLE 2 – et en cas d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée à :

-Madame **Claire TARNIER**, attachée d'administration hospitalière, pour tout document relevant de la compétence des affaires juridiques et des droits des patients,

-Madame **Laurianne FOUCHER**, adjointe des cadres hospitaliers, pour tout document relevant de la compétence des affaires juridiques et des droits des patients,

ARTICLE 3 – Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l’article 1er sont joints à la présente décision.

ARTICLE 4 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d’Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général



Signé

Freddy SERVEAUX

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Florent CAVELIER	Secrétaire général	Signé
Claire TARNIER	Attachée d'administration hospitalière	Signé
Laurianne FOUCHER	Adjointe des cadres hospitaliers	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00012

13 Délégation Signature Direction des affaires
financières 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des affaires financières, du contrôle interne et des recettes

**DS 2024 – n° 13 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de M. Pascal TAFFUT (Arrêté du 08 février 2013),
- Vu l'arrêté de nomination de M. Florent PEEREN (Arrêté du 05 juin 2018),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Pascal TAFFUT**, Directeur des affaires financières, du contrôle Interne et des recettes et à Monsieur **Florent PEREEN**, Directeur de la stratégie pour signer en mon nom et place tout document relevant de la compétence des **affaires financières, du contrôle interne et des recettes**.

ARTICLE 2 : Et en cas d'empêchement à Madame **Catherine OTTON**, attachée d'administration, et à Madame **Karine GEORGEON**, attachée d'administration, toutes pièces relatives à la direction des affaires financières, du contrôle interne et des recettes.

ARTICLE 3 : Et en cas d'empêchement à Monsieur **Alexandre THEVENIN**, attaché d'administration, toutes pièces relatives au service clientèle.

ARTICLE 3 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 4 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Pascal TAFFUT	Directeur des affaires financières, du contrôle interne et des recettes	Signé
M. Florent PEEREN	Directeur de la stratégie	Signé
Mme Catherine OTTON	Attachée d'administration à la direction des affaires financières, du contrôle interne et des recettes	Signé
Mme Karine GEORGEON	Attachée d'administration à la direction des affaires financières, du contrôle interne et des recettes	Signé
M. Alexandre THEVENIN	Attaché d'administration à la direction des affaires financières, du contrôle interne et des recettes, en charge du service clientèle	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00013

14 Délégation Signature Direction de la Stratégie

5 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction de la stratégie**

**DS 2024 – n° 14 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de M. P. TAFFUT (Arrêté du 08 février 2013),
- Vu l'arrêté de nomination de M. F. PEEREN (Arrêté du 05 juin 2018),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Florent PEEREN**, Directeur de la stratégie, à Monsieur **Pascal TAFFUT**, Directeur des affaires financières, du contrôle Interne et des recettes, pour signer en mon nom et place tout document relevant de la compétence de la direction de la stratégie.

ARTICLE 2 - Et en cas d'empêchement à Monsieur **Alexandre DEMESY**, attaché d'administration, pour toutes les pièces relatives à la direction de la stratégie.

ARTICLE 3 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 4 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 5 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Florent PEEREN	Directeur de la stratégie	Signé
M. Pascal TAFFUT	Directeur des affaires financières, du contrôle interne et des recettes	Signé
M. Alexandre DEMESY	Attaché d'administration	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00014

15 Délégation Signature Direction des affaires
médicales 21 06 2024v2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Affaires Médicales**

**DS 2024 – n° 15 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX

Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Mme Anne – Lucie BOULANGER (Arrêté du 08 février 2013),
- Vu l'arrêté de nomination de M. Romain FISCHER (Arrêté du 14 décembre 2017),
- Vu l'arrêté de nomination de M. Quentin GARNIER (Arrêté du 16 avril 2021),
- Vu l'arrêté de nomination de M. Mehdi PICHEGRU (Arrêté du 20 décembre 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées pour signer en mes nom et place les pièces suivantes :

- **Documents ayant trait à la gestion et à l'administration du personnel médical :**
Madame **Anne Lucie BOULANGER**, Directrice des affaires médicales, et à **M. Mehdi PICHEGRU**, Directeur adjoint aux affaires Médicales

et en cas d'empêchement de ceux-ci à :

- Monsieur **Romain FISCHER**, Directeur des ressources humaines,
- Monsieur **Quentin GARNIER**, Directeur adjoint au directeur des ressources humaines
- Madame **Estelle VALET**, Responsable des affaires médicales à la direction des affaires médicales,
- et à Mme **Magali DOUBEY**, Référente GTT à la direction des affaires médicales,
- et à Mme **Caroline LAMBERT ALISON**, Référente Coopérations à la direction des affaires médicales
- et à Mme **Audrey TAILLEFER**, Référente Paie à la direction des affaires médicales.

- **Documents ayant trait à la gestion et à l'administration des internes et des étudiants en médecine, pharmacie et odontologie du CHU :**

Madame **Anne Lucie BOULANGER**, Directrice des affaires médicales, et à **M. Mehdi PICHEGRU**, Directeur adjoint aux affaires médicales

et en cas d'empêchement de celles-ci à :

- Monsieur **Romain FISCHER**, Directeur des ressources humaines,
- Monsieur **Quentin GARNIER**, Directeur adjoint au directeur des ressources humaines,
- Madame **Estelle VALET**, Responsable des affaires médicales à la direction des affaires médicales,
- et à Mme **Magali DOUBEY**, Référente GTT à la direction des affaires médicales,
- et à Mme **Caroline LAMBERT ALISON**, Référente Coopérations à la direction des affaires médicales
- et à Mme **Audrey TAILLEFER**, Référente Paie à la direction des affaires médicales.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au Trésorier Principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Anne Lucie BOULANGER	Directrice des affaires médicales	Signé
Mme Magali DOUBEY	Référente GTT – direction des affaires médicales	Signé
M. Romain FISCHER	Directeur des ressources humaines	Signé
M. Quentin GARNIER	Directeur adjoint au directeur des ressources humaines	Signé
Mme Caroline LAMBERT ALISON	Référente Coopérations – direction des affaires médicales	Signé
M. Mehdi PICHEGRU	Directeur adjoint aux Affaires médicales	Signé

<p>Mme Audrey TAILLEFER</p>	<p>Référente paie – direction des affaires médicales</p>	<p>Signé</p>
<p>Mme Estelle VALET</p>	<p>Responsable des affaires médicales à la direction des affaires médicales</p>	<p>Signé</p>

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-02-21-00005

16 Délégation Signature Direction des soins - 21
01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Soins**

**DS 2024 – n°16 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de Nomination de Mme Corinne CALARD, (Arrêté du 25 juin 2019),
- Vu la note d'information en date du 16 février 2023 relative à la nomination de Madame Corinne CALARD en qualité de Coordinatrice Générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico - techniques au CHU Dijon Bourgogne,
- Vu l'arrêté en date du 31 mai 2023 relative au détachement de Mme CALARD dans l'emploi fonctionnel de coordinatrice générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées pour signer en mes nom et place tout document relevant de la compétence de la **direction des soins** :
Madame **Corinne CALARD**, Coordinatrice générale des soins

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Corinne CALARD	Coordonnatrice générale des soins	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00015

18 Délégation Signature DST - Permis de
construire - 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**ATTESTATION
Direction des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité
Permis de Construire – Autorisation de travaux**

**DS 2024 – n° 18 du 21 janvier 2024 portant
ATTESTATION**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu le contrat de travail de Madame Christine PHILIPPON N°2022001074 et la note d'information en date du 25 avril 2022 nommant Madame PHILIPPON, au poste de Directrice des Services Techniques,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

ATTESTE

ARTICLE 1 - Je soussigné **Monsieur Freddy SERVEAUX**, Directeur Général du C.H.U de DIJON, certifie que Madame **Christine PHILIPPON**, Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité et Madame **Sabine BIEBUYCK**, architecte D.P.L.G. à la direction des services techniques de la transition énergétique et de la sécurité, sont habilitées à signer les permis de construire, autorisations de travaux, déclarations préalables déposés au nom du C.H.U.

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Christine PHILIPPON	Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité	Signé
Mme Sabine BIEBUYCK	Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00016

19 - Délégation Signature - Marchés GHT - 21 01
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
GHT 21-52**

Marchés Publics des établissements membre du GHT 21-52

**DS 2024 – n° 19 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- Vu le décret n° 2016 – 524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- Vu le décret n°2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L.6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,
- Vu la convention constitutive du GHT 21-52 signée le 31 janvier 2018,
- Vu l'arrêté de nomination de M. Thierry BOURGET (Arrêté du 23 février 2021),
- Vu l'arrêté de nomination de M. Kamel BOUYAHIAOUI (Arrêté du 25 avril 2022),
- Vu le contrat de travail de Madame Christine PHILIPPON N°2022001074 et la note d'information en date du 25 avril 2022 nommant Madame PHILIPPON, au poste de Directrice des Services Techniques,

- Vu l'arrêté de fin de mise à disposition de M. Thierry BOURGET (Arrêté du 19 octobre 2023),
- Vu la note en date du 23 octobre 2023 relative à la réintégration de Monsieur Thierry BOURGET au sein du CHU Dijon Bourgogne
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée pour les établissements membres du Groupement Hospitalier de Territoire 21-52 aux personnes ci-après désignées pour signer en mes nom et place :

- Monsieur **Thierry BOURGET**, Directeur des affaires économiques et logistiques et à Monsieur **Kamel BOUYAHIAOUI**, Directeur des affaires économiques et logistiques, tous deux en direction partagée :
-pour tout type de marché,
- Madame **Christine PHILIPPON**, Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité
-pour les marchés d'études, maîtrise d'œuvre et travaux, et fournitures courantes et services associées aux travaux

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1er sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Thierry BOURGET	Directeur des affaires économiques et logistiques	Signé
M. Kamel BOUYAHIAOUI	Directeur des affaires économiques et logistiques	Signé
Mme Christine PHILIPPON	Directrice des services techniques, de la transition énergétique et de la sécurité	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00017

20 Délégation Signature DRCI - 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction de la Recherche clinique et de l’innovation**

**DS 2024 – n° 20 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d’un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d’Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l’installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l’arrêté de nomination de Madame LICANDRO (Arrêté du 29 mars 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l’organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Madame **Audrey LICANDRO**, Directrice de la recherche clinique et de l’innovation, pour signer en mes nom et place tous documents relatifs à la **direction de la recherche clinique et de l’innovation, intégrant les maladies rares**, et en cas d’empêchement de celle-ci sans qu’il soit besoin d’explicitier cet empêchement à :

- Monsieur **Antoine LEZE**, cadre supérieur de la recherche au sein du pôle « recherche et santé publique » et responsable du secteur « ressources » au sein du département « support » de la

Direction de la recherche clinique et de l’innovation, et en cas d’empêchement de celui-ci sans qu’il soit besoin d’explicitier cet empêchement à :

- Madame **Micheline BARREAUX**, responsable du secteur « gestion budgétaire et financière » au sein du département « support » de la Direction de la recherche clinique et de l’innovation,

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l’article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d’Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Mme Audrey LICANDRO	Direction de la recherche clinique et de l’innovation	Signé
M. Antoine LEZE	Direction de la recherche clinique et de l’innovation	Signé
Mme Micheline BAREAUX	Direction de la recherche clinique et de l’innovation	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00018

23 Signature Direction déléguée- U-SEEM- 21 01
2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction Déléguée
Institut de Simulation pour l’Etude et l’Enseignement Médical
U-SEEM**

**DS 2024 – n° 23 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d’un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d’Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l’installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l’arrêté de nomination de Monsieur Florent CAVELIER (Arrêté du 23 octobre 2014),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l’organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Florent CAVELIER**, Secrétaire Général, pour signer en mes nom et place,

-les conventions de formation de l’Institut Universitaire de Simulation pour l’Etude et l’Enseignement Médical (U-SEEM).

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l’article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d’Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
M. Florent CAVELIER	Secrétaire Général	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00019

25 Délégation Signature - Direction services numériques CHU Dijon Bourgogne 21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction des Services Numériques du CHU Dijon Bourgogne et du GHT 21-52**

**DS 2024 – n° 25 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu le contrat de M. PAGEAUX (n°2021005332 en date du 03 février 2020)
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, Directeur des services numériques du CHU Dijon Bourgogne et du GHT 21-52 et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Monsieur **Benoit TURC**, Responsables du département technique
- Monsieur **Franck ILGART**, Responsable du département solutions applicatives

pour signer en mes nom et place les engagements de commandes et les liquidations de factures des opérations enregistrées sur les comptes : 602 633 ; 606 235 ; 606 252 ; 613 151 ; 613 251 ; 615 154 ;

615 254 ; 615 2582 ; de 615 1611 à 615 1615 ; de 615 2611 à 615 2615 ; 615 2682 ; 62 610 ; 62 611 ; 62 65 ; de 62 841 à 62 845 ; 203 12 ; 203 13 ; 203 16 ; 203 17 ; 205 11 ; 205 12 ; 213 512 ; 218 3210 ; 218 3212 ; 218 3213 ; 218 3216 ; 218 3217 ; 218 324 ; 218 325, 606 253, 615 618, 20521, 20522, 218326.

donne délégation à Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, pour signer en mes nom et place les bordereaux d'élimination des dossiers patients destiné à la direction des archives départementales,

donne délégation à Monsieur **Jérémy PAGEAUX**, pour signer en mes nom et place les formulaires de demande de certificats Serveurs, les certificats de signature électronique et en cas d'empêchement de celui-ci à :

- Monsieur **Benoît TURC**, Responsables du département technique
- Monsieur **Franck ILGART**, Responsable du département solutions applicatives

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphes du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur Franck ILGART	Direction des services numériques du CHU Dijon Bourgogne et du GHT 21-52	Signé
Monsieur Jérémy PAGEAUX	Direction des services numériques du CHU Dijon Bourgogne et du GHT 21-52	Signé
Monsieur Benoit TURC	Direction des services numériques du CHU Dijon Bourgogne et du GHT 21-52	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00020

27 - Délégation signature -Campus Paramédical -
21 01 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Direction Campus Paramédical**

**DS 2024 – n° 27 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu l'arrêté de nomination de Mme KROUK (Arrêté du 15 juin 2022),
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée à **Madame Yamina KROUK**, Directrice du Campus Paramédical pour toute mesure d'ordre interne ou acte de gestion ayant trait au fonctionnement de l'Institut de formation des professionnels de santé et au suivi pédagogique des étudiant(e)s :

et en cas d'empêchement de celle-ci sans qu'il soit besoin d'étayer l'empêchement :

- à l'Adjointe à la Directrice Chargée de missions :

- **Madame Caroline ANDRE,**

- aux Responsables pédagogiques, Cadres Supérieurs de Santé :

- **Monsieur Jean Yves DESBOIS**
- **Madame Audrey FRANKLIN,**
- **Monsieur Dominique LAGARDE,**
- **Madame Laurence LAGARDE,**
- **Madame Sylvie LOURDIN,**
- **Madame Anne-Lise RENAUD**

- à la Responsable pédagogique, Cadre de Santé :

- **Madame Nadia BAPTISTE**

ARTICLE 2 - Les signatures ou paraphe du délégataire nommé à l'article 1^{er} sont joints à la présente décision.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai au trésorier principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 4 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure.

Dijon, le 21 janvier 2024

Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX



Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Madame Yamina KROUK	Directrice du campus paramédical	Signé
Madame Caroline ANDRE	Adjointe à la directrice chargée de missions	Signé
Madame Nadia BAPTISTE	Cadre de santé	Signé
Monsieur Jean Yves DESBOIS	Cadre supérieur de santé	Signé
Madame Audrey FRANKLIN	Cadre supérieure de santé	Signé

Monsieur Dominique LAGARDE	Cadre supérieur de santé	Signé
Madame Laurence LAGARDE	Cadre supérieure de santé	Signé
Madame Sylvie LOURDIN	Cadre supérieure de santé	Signé
Madame Anne – Lise RENAUD	Cadre supérieure de santé	Signé

CHU Dijon Bourgogne

21-2024-01-21-00021

30 Délégation Signature Achats Etab Sud Haute
Marne - 21 01 2024_

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE**

**DELEGATION DE SIGNATURE
Pour les fonctions, activités et missions mutualisées GHT 21-52
Fonction Achat – 3 Etablissements Sud Haute Marne (Chaumont-Bourbonne-Les-Bains-
Langres)**

**DS 2024 – n° 30 du 21 janvier 2024 portant
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Monsieur Freddy SERVEAUX
Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le Code de la Santé Publique et aux territoires et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature du directeur d'un établissement public de santé,
- Vu le décret du Président de la République du 16 mai 2023 publié au Journal Officiel le 17 mai 2023 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier du CHU Dijon Bourgogne,
- Vu le Procès - Verbal d'Installation en date du 05 juin 2023 certifiant l'installation de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur Général du CHU Dijon Bourgogne à compter du 05 juin 2023,
- Vu la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- Vu le Décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire,
- Vu le Décret n° 2017-701 du 02 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L.6132-3 du Code de la Santé Publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire,
- Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/GHT/DGFIP/2017/153 du 4 mai 2017 relative à l'organisation des groupements hospitaliers de territoire,
- Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire 21-52 (ci-après le GHT) signée le 31 janvier 2018, et de son avenant du 1 février 2023,
- Vu le règlement intérieur du GHT 21-52,
- Vu la décision N° 2024/36 relative à l'organigramme de direction en date du 21 janvier 2024

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation est donnée pour tous les actes, correspondances et décisions se rapportant à des achats, dont le montant est inférieur à 25.000 euros hors taxes, sur des comptes d'exploitation ou d'investissement, réalisés pour le compte des **Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-les-Bains**, à :

- Monsieur **Mounir SAADI**, Directeur des fonctions supports, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Madame **Solenne ROBERT**, Directrice des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion du CH de Chaumont et Directrice déléguée du CH de Langres.

ARTICLE 2 - Les titulaires de cette délégation référeront à Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 21-52, des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

ARTICLE 3 - Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles doivent être précédées de la mention « Pour le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 21-52 et par délégation », suivie du grade et/ou des fonctions, du prénom et du nom du signataire.

ARTICLE 4 - Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires :
De respecter les procédures règlementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du Groupement Hospitalier de Territoire 21-52,
De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par le compte budgétaire du dernier état prévisionnel des recettes et des dépenses ou décision modificative approuvé,
De rendre compte sans délai des opérations réalisées à l'autorité délégante.

Les titulaires de cette délégation ont la responsabilité des opérations qu'ils effectuent dans le cadre de cette délégation ou de leurs fonctions et sont chargés d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6 – La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, et transmise sans délai au Trésorier Principal du CHU Dijon Bourgogne.

ARTICLE 7 – La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Côte – d'Or. Elle annule et remplace toute décision antérieure,



Dijon, le 21 janvier 2024
Le Directeur Général

Signé

Freddy SERVEAUX

Direction Générale : Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Dépôt de signature du délégataire

Prénom NOM	Direction	Signature
Monsieur Mounir SAADI	Directeur DES FONCTIONS SUPPORTS	Signé
Madame Solenne Robert	Directrice des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion	Signé